

Services prioritaires : Reprise graduelle des services

Avis aux producteurs et aux intervenants du secteur laitier En application jusqu'à avis contraire

Le gouvernement du Québec a annoncé, le 28 avril 2020, la reprise graduelle des activités en lien avec les mesures de ralentissement occasionnées par la COVID-19. L'ouverture progressive des différentes régions doit être respectée. L'ensemble des mesures sanitaires sont essentielles lors de la reprise des activités. Le port d'un couvre-visage est fortement recommandé lorsqu'une distance de 2 mètres entre les personnes ne peut pas être respectée. Lorsque possible, les activités qui peuvent se dérouler à distance devraient maintenir cette pratique.

Après analyse des documents publiés à l'intention du secteur par les autorités gouvernementales, les principaux partenaires des services à la ferme et Les Producteurs de lait du Québec ont identifié les mesures à mettre en place afin de limiter au maximum les risques de transmission du virus dans la filière lors de la reprise graduelle des services.

Il est recommandé de mettre en place les mesures suivantes :

- **Prioriser le service-conseil par téléphone** pour tous les secteurs d'activité :
 - Évaluer toutes les options (par exemple les analyses de laboratoire) avant d'envisager un déplacement en personne à la ferme;
 - Si un déplacement est requis, fixer un rendez-vous et le respecter. Si possible, espacer les rendez-vous prévus pour éviter que des intervenants se croisent;
 - S'assurer qu'aucune des personnes (intervenants et personnes de la ferme) ne présente de symptômes de la COVID-19 avant de se déplacer.
- **Pour les livraisons, ne pas interagir en personne** : maintenir une zone de dépôt et de cueillette pour les livraisons, bien identifiée comme telle et accessible facilement, à l'extérieur de l'aire de production.
- Les visites de prospection ou de représentation doivent se faire à la demande du producteur uniquement, sur rendez-vous.

Si une visite est nécessaire :

- Producteurs :
 - Planifiez la visite d'une seule personne à la fois;
 - Limitez le nombre de personnes de la ferme présentes à une ou deux au maximum, lorsqu'un rendez-vous avec un intervenant est prévu.
- Intervenants :
 - Assurez-vous d'avoir un rendez-vous avant de vous présenter sur une ferme;
 - Limitez le nombre de visites à votre horaire chaque jour et planifiez bien vos déplacements.
- Producteurs et intervenants :
 - Seules les personnes qui ont un rendez-vous peuvent entrer dans les bâtiments;
 - Notez la date de visite, le nom, le numéro de téléphone et l'entreprise de chaque personne visitant la ferme (producteurs) ou de chaque ferme visitée (intervenants) :
 - Si vous ou une personne rencontrée vous informait qu'elle est atteinte de la COVID-19, vous pourrez alors facilement rejoindre les personnes avec lesquelles vous avez été en contact pour les en aviser;
 - Conservez cette information dans un registre pour au moins un mois complet.

Lors de la visite :

- Respectez en tout temps les consignes sanitaires :
 - Hygiène des mains;
 - Étiquette respiratoire;
 - Distanciation sociale (2 mètres ou la longueur d'une vache) :
 - S'il n'est pas possible de maintenir cette distance, le port d'un couvre-visage est fortement recommandé (tel qu'un masque ou une visière);
 - Aucun contact direct (se serrer la main, les accolades).
- Ne partagez pas de matériel (par exemple : stylo, papiers, outils, ordinateur portable) et privilégiez les envois de factures électroniques.

- Producteurs :
 - Assurez-vous d'avoir un lavabo fonctionnel avec de l'eau tiède, du savon et des serviettes jetables pour que les visiteurs, vous-même et vos employés puissent se laver les mains fréquemment.
- Nettoyez, tel qu'indiqué dans la procédure de désinfection, les surfaces fréquemment utilisées entre chaque visite. En rappel, le MAPAQ a indiqué que les animaux doivent être considérés comme des surfaces mobiles, difficiles à désinfecter. Il faudrait ainsi limiter les contacts entre les animaux et les intervenants lorsque possible.
- Intervenants :
 - Assurez-vous d'avoir une solution désinfectante, pour désinfecter vos mains et les objets que vous apporterez dans les bâtiments lors de la visite.

Les **règles de biosécurité pour protéger la santé des troupeaux** sont aussi importantes qu'à l'habitude. Toutes les personnes externes entrant dans une aire de production doivent porter des bottes propres et désinfectées (ou jetables) et des vêtements propres.

Afin de protéger au maximum les nombreuses personnes œuvrant dans la filière laitière des impacts de la pandémie actuelle de COVID-19, la collaboration de tous les producteurs et de tous les intervenants est nécessaire. **Le maintien en fonction de l'ensemble de la filière est une responsabilité partagée entre tous.**

L'avancement du déconfinement au Québec ne signifie pas qu'il faut baisser la garde et réduire les mesures de protection. La reprise des activités normales est conditionnelle au respect des consignes de la santé publique, dont les mesures d'hygiène et de distanciation sociale requises. À la ferme, on continue de se protéger.

Ces recommandations pourraient changer selon les directives gouvernementales et l'évolution de la COVID-19 dans la population.

